



FICHE DE RÉSERVATION

Identité du demandeur

Nom et Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone

Demande à pouvoir utiliser la salle communale :

Le :

Pour :

Nombre de personnes :

- Reconnaît avoir reçu et pris connaissance du règlement d'utilisation de la salle communale et de la note aux usagers et s'engage à en respecter les dispositions.

- n° Assurance Responsabilité :

- Validité :

Tarification et condition de paiement

La caution sera de 1 000 euros pour les Alnétais et sera de 1500 euros pour les personnes extérieures à la commune.

Concernant le nettoyage, un forfait de 100 euros devra être réglé avant la mise en possession des locaux.

Ces paiements se feront au moyen de deux chèques à l'ordre du Trésor Public.

Les chèques seront restitués si aucun manquement est constaté.



Grille des tarifications

Durée d'utilisation	Tarifs Alnétais 2026	Tarifs Extérieurs 2026
1 journée (24 heures)	200.00 €	N/A
2 journées (48 heures)	300.00 €	400.00 € Uniquement possible le WEEK-END
Réunion (par ½ journée suite à des obsèques)	80.00 €	80.00€
Evènement d'une association sous réserve de disponibilité de la salle	<i>Gratuit pour 6 évènements</i> par an et uniquement les associations de la commune d'Aulnay	<i>A définir si besoin</i>

Horaires de la mise à disposition de la salle en fonction des jours de location

La clef de la salle sera remise la veille de la location à partir de 17h00.

La clef devra être remise dans la boîte aux lettres le lendemain avant midi si la location concerne une seule journée.

La clef devra être remise dans la boîte aux lettres le lendemain avant 9H00 si la location concerne deux journées.

Exemple :

1 journée de location le samedi

Les clés seront remises le vendredi après-midi à partir de 17h00 et devront être déposées dans la boîte aux lettres le dimanche avant midi au plus tard.

2 journées de location samedi et dimanche

Les clés seront remises le vendredi après-midi à partir de 17h00 et devront être déposées dans la boîte aux lettres le lundi à 9h00 au plus tard.



Le prix de location de la salle communale retenu est de,
payable par chèque à l'ordre du Trésor Public.

À Aulnay la Rivière, le

L'organisateur

Accord préalable à la location du représentant de la mairie

☐ Favorable

☐ Défavorable

À Aulnay la Rivière, le

Signature